



Pétition adressée aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme

A envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 1

La reconnaissance faciale dans nos villes : c'est non !

La reconnaissance faciale risque d'être normalisée dans tous les aspects de notre vie quotidienne et de devenir une arme aux mains de forces de l'ordre. Cela est très inquiétant pour nos droits.

Cette technologie est extrêmement intrusive. Si elle se généralise, nos villes risquent de devenir des cités de surveillance dignes d'un roman d'Orwell : que vous participiez à une manifestation, que vous vous rendiez à pied dans un quartier ou que vous alliez juste faire des courses, votre visage pourra être identifié.

Des villes l'expérimentent déjà : à New-York, la police peut suivre à la trace les habitants grâce aux images prises par un réseau tentaculaire de 15 000 caméras de surveillances, transférées à des logiciels de reconnaissance faciale. En Inde, dans la ville d'Hyderabad, il est devenu presque impossible de marcher dans cette ville sans risquer d'être exposé à la reconnaissance faciale.

L'utilisation de cette technologie pose énormément de problèmes : elle porte atteinte à la vie privée et menace les droits à la liberté d'expression comme le droit de manifester, le droit à l'égalité et à la non-discrimination. Notre demande est la suivante : interdire au niveau mondial des systèmes de reconnaissance faciale, une forme de surveillance de masse. Ces pratiques dangereuses et discriminatoires doivent cesser.

Pour connaître la date de fin de cette pétition, veuillez vous rendre sur amnesty.fr/actions-en-cours

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par sa Présidente, Cécile Coudriou. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes